

15ème législature

Question N° : 25650	De M. Nicolas Forissier (Les Républicains - Indre)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Désertification médicale	Analyse > Désertification médicale.
Question publiée au JO le : 31/12/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 24/03/2020 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Nicolas Forissier attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur cette question majeure : des mesures relatives à une obligation d'installation pour les futurs médecins vont-elles être mises en place afin de lutter courageusement contre la désertification médicale ? On sait que l'absence de médecins est concomitante avec la hausse du taux de mortalité sur un même territoire. On sait également que l'ensemble des mesures prises jusqu'ici n'a jamais eu de réel impact positif pour enrayer l'augmentation des déserts médicaux. Actuellement, la région Centre-Val de Loire déplore un manque de 170 médecins hospitaliers, chiffre qui ne fait qu'augmenter. Face à cette situation de pénurie de médecins, connue de tous, il lui demande s'il n'est pas temps de mettre en place des mesures de régulation pour obliger les médecins à s'installer dans des zones de désertification médicale pendant 2 à 5 ans à la sortie de leurs études et si ce type de proposition a fait l'objet d'études et d'évaluations par les services de l'État.